



Commission du développement des territoires

2223 - Développement local urbain : CUS

Rénovation urbaine - Subventions pour la réalisation d'aménagements de voirie

Rapport n° CP/2011/271

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule politiques urbaines

Résumé :

Le Conseil Général participe au financement de la rénovation urbaine des quartiers de l'agglomération strasbourgeoise. Le présent rapport a pour objet de proposer une subvention en faveur de la C.U.S. pour la réalisation d'aménagements de voirie dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de territoire et des conventions ANRU.

L'action du Département en faveur de l'agglomération strasbourgeoise se déploie au sein des quartiers en rénovation urbaine et se concrétise en particulier par le financement d'aménagements de voirie.

1. L'engagement du Département en faveur de la rénovation urbaine :

Le Département participe financièrement et à titre volontariste à la rénovation urbaine du quartier du Neuhof (10,3 M€), de la Meinau-Canardière (7,2 M€), de HautePierre (9,4 M€) et apporte une contribution globale de 2,4 M€ à la réhabilitation du quartier des Hironnelles à Lingolsheim. L'engagement global du Département pour ces quatre quartiers se monte à 30 M€.

Si l'aide départementale concerne prioritairement l'habitat et les équipements publics (CMS, multi-accueil, gymnases...), l'aménagement du réseau viaire constitue également une part importante du soutien départemental. Sur son engagement global de 30 M€, 20%, soit un montant de près de 5,9 M€, portent sur les aménagements de voirie.

En effet, si depuis la mise en oeuvre du contrat de territoire 2009-2014 le Département ne finance plus les opérations courantes de voirie réalisées par la C.U.S., il a poursuivi et amplifié son intervention en faveur des axes structurants et de la voirie ANRU.

2. Les aménagements de voirie :

Ces aménagements visent à améliorer la desserte de chaque quartier et notamment la connexion avec les quartiers limitrophes et avec les avenues qui constituent un espace partagé par tous les modes de transport (vélo, piétons et tram). A l'intérieur du quartier, l'accessibilité au nouveau réseau d'espaces publics et aux îlots résidentiels est recherchée en évitant d'en couper le cœur par des déplacements de transit.

A ce jour, le Conseil Général a engagé 1,85 M€ de crédits sur 5,9 M€ prévus ce qui correspond à un tiers du programme d'aménagement. Ce montant de 1,85 M€ est désormais pratiquement soldé et les avenants globaux aux conventions Neuhof, Hironnelles et Meinau ont été validés récemment par le Conseil Général, permettant ainsi une mise à jour des travaux programmés et de leur financement. Il est donc désormais possible de concrétiser de nouveaux engagements qui constitueraient les premiers au titre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise.

**Montant des subventions du Département au titre
de la voirie dans les quartiers conventionnés ANRU**

	PREVISIONS Conventions ANRU			Crédits engagés :		Restera à engager au titre du CTAS
	Coût HT des opérations	Subventions du CG	Taux moyen	avant le CTAS	au titre du CTAS	
PRU Neuhof	27 038 140 €	2 440 453 €	9%	1 301 262 €	68 623 €	1 070 568 €
PRU Meinau	8 773 657 €	894 435 €	10%	316 202 €	95 333 €	482 900 €
PRU HautePierre	16 404 050 €	1 640 405 €	10%	47 072 €		1 593 333 €
PRU Lingolsheim	2 458 093 €	614 523 €	25%	189 125 €		425 398 €
TOTAL	54 673 940 €	5 589 816 €	10%	1 853 661 €	163 956 €	3 572 199 €
		TOTAL crédits engagés		2 017 617 €		
				TOTAL CTAS	3 736 155 €	

Il vous est donc proposé d'attribuer à la Communauté Urbaine de Strasbourg un montant de 163 956 € correspondant à 2 opérations situées dans le quartier de la Meinau et 2 autres dans le quartier du Neuhof figurant en annexe, ce qui porterait l'engagement départemental à 2 017 617 € au titre des voiries ANRU.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14996	204-20414-71	8 721 568,59 €	1 000 000,00 €	163 956,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Communauté Urbaine de Strasbourg une subvention de 163 956 euros pour la réalisation d'aménagements de voirie dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise et des conventions ANRU.

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL